



Dossier d'inscription Patronage Carlo Acutis -2023-2024

NOM :

PRÉNOM:

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Renseignements administratifs

raier les mentions inutiles*

Adresse du foyer :

.....

Code postal :

Ville:

tél fixe:...../...../...../...../.....Tél ; portable principal...../...../...../...../.....

Mail principal:@.....Père, Mère, autre*

Etablissement scolaire :Ville :Classe :

R e s p o n s a b l e l é g a l 1 : O P è r e O M è r e O T u t e u r

NOM, PRENOM :

Adresse (si différente) :

.....

.Code postal : Ville:

Tél ; portable (si différent)/...../...../...../.....Mail (si différent).....@.....

R e s p o n s a b l e l é g a l 2 : O P è r e O M è r e O T u t e u r

NOM, PRENOM :

Adresse (si différente) :

.....

.Code postal : Ville:

Tél ; portable (si différent)/...../...../...../.....Mail (si différent).....@.....

Fratrie: Nombre :

Prénom : Année de naissance :

Prénom : Année de naissance :

1

4

2

5

3

6

Autorisations Parentales

Je soussigné(e) :

NOM :

PRÉNOM:

Agissant en qualité de responsable légal de l'enfant :

NOM, Prénom:

Né(e) le :/...../.....

L'autorise

- à participer à toutes les activités, sorties et déplacements organisés par le Patronage, à pied , en voiture ou tout autre moyen de transport.
- à venir et rentrer seul : O oui O Non
- A rentrer accompagné de

Autorise le Patronage à photographier mon enfant et à utiliser son image pour ses besoins d'informations et de communication dans le cadre des activités du Patronage (Site internet, réunion d'informations, journal interne,) O oui O Non

Déclare avoir pris connaissance du projet chrétien de l'association, adhérer à ce projet pour mon enfant et accepter le règlement intérieur*

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant

A, Le...../...../.....

Tarifs

Cotisation familiale annuelle : 25 euros

L'inscription à la catéchèse ouvre les droits d'inscriptions au Patronage

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de la CAF et selon le barème suivant :

Quotient familial	Journée	Demi-journée
Moins de 600 :	6,00	4,00
Plus de 600 :	8,50	5,50

Je suis allocataire Caf : Montant de mon quotient familial :

La facturation est transmise au début du mois avec paiement avant le 15 en espèces, par chèque à l'ordre de la paroisse Ste Marthe.

Les heures non effectuées (maladie ou absence justifiée) sont décomptées du mois suivant.

Feuille de Présence

Cocher les cases correspondantes à la présence souhaitée de l'enfant au Patronage

Journée du Mercredi .

Matin

Repas de Midi

Après -midi

Pour les repas du Mercredi Midi : Merci de prévoir un pique - nique placé dans une boîte à lunch adaptée et marquée au nom de l'enfant

Goûter offert par la paroisse

Pour la demi-journée du mercredi, l'enfant peut être accueilli pour le repas, merci de respecter les créneaux horaires prévus pour les arrivées et les départs :

11h30 - 12H départ ou arrivée pour le repas

13h -13h30 Départ après les repas ou arrivée pour l'après -midi

L'inscription se fait de façon préférentielle à l'année, mais il est possible de choisir par période ,

hors caté qui implique un engagement à l'année

Période 1 du 20 septembre au 18 octobre

Période 2 du 8 novembre au 20 décembre

Période 3 du 10 janvier au 14 février

Période 4 du 6 mars au 10 avril

Période 5 du 15 mai au 3 juillet

Inscription à l'année

Je déclare avoir pris connaissance du projet chrétien de l'association, adhérer à ce projet pour mon enfant et accepter le règlement intérieur*

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant

A, Le...../...../.....

Fiches sanitaires de liaison

1; Vaccinations

Merci de Fournir les photocopies du carnet de vaccinations.

2. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit il un traitement médical pendant sa présence à l'accueil ? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance et les médicaments avec la notice dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant. Aucun médicament ne peut être pris sans ordonnance.

L'enfant a t'il des allergies suivantes ?

Alimentaires Médicamenteuses Asthme Autres

Préciser la cause de l'allergie , les signes et la conduite à tenir:

L'enfant présente t'il un problème de santé ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser,

Si l'enfant bénéficie d'un PAI(Projet d'Accueil Individualisé) le remettre à la direction du centre.

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS OU DU RESPONSABLE DE L'ENFANT

ex.:.....(port de lunettes, d'appareil dentaires ou auditifs)

RESPONSABLE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM :Père, Mère. , Tuteur

Prénom:Tel. portable/...../...../...../.....

Nom du Médecin traitant :Tel ;/...../...../...../.....

AUTORISATION DE SOINS :








Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche du Patronage à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant.”

A , le :/...../.....

Règlement Intérieur

Ce règlement s'applique aux adhérents et participants ponctuels ou réguliers aux activités du Patronage Carlo Acutis. Ainsi qu'aux personnes non adhérentes fréquentant le centre Béthanie. Il s'applique également aux animateurs, bénévoles ou salariés, ainsi qu'aux stagiaires et aux volontaires du service civique.

-  La cotisation ouvre l'adhésion à **l'association culturelle éducative et de loisirs de Charlieu** qui porte la responsabilité juridique, administrative et disciplinaire des activités pratiquées. Cette adhésion suppose la reconnaissance des valeurs de l'Évangile comme inspiration des relations humaines au sein du Patronage Carlo Acutis.
Le Patronage étant ouvert à tous, la pratique religieuse n'est pas imposée. Les adhérents non catholiques respectent cependant ce mode de relations et s'engagent à appliquer le présent règlement.
-  L'inscription est prise pour l'année. Toute modification au cours de l'année et définitive de cet engagement doit être transmise le mois précédent le changement.
-  Toute inscription engage la présence de votre enfant et le paiement de la somme due selon l'engagement pris, sauf cas de force majeure (sur certificat médical..)
-  La facturation sera effectuée en début de mois pour un règlement avant le 15 du mois . Selon la tradition chrétienne du Patronage, les enfants et jeunes ne seront pas privés d'activités pour des raisons financières, il est demandé d'en parler à la direction.
-  Les horaires d'accueil et de départ du Patronage sont à respecter:
Le Mercredi
 - 8h30 -9h : Accueil du matin
 - 11h30-12h: Départ sans repas ou arrivée pour l'après-midi
 - 13h-13h30: Départ après le repas ou arrivée pour l'après midi
 - 16h30-17h : Départ fin de journée
 - Merci de penser à nous envoyer un sms pour tout retard ou toute sortie exceptionnelle avant l'heure.
-  En arrivant au Patronage, chaque enfant sera inscrit sur le cahier de présence, celui-ci est tenu à jour. Il peut être consulté par les parents.
-  Respect : La participation au Patronage implique le respect:
 - Des autres personnes, adultes et enfants : Apprendre à vivre ensemble, à communiquer dans le respect, en portant une attention bienveillante à chacun, avec des gestes et des paroles. Aucuns mots inappropriés ni insultes ne seront tolérés.



TENUE ET RÈGLES D'HYGIÈNE :

La tenue doit être correcte et adaptée à l'âge de l'enfant et à la saison. Une tenue sportive ne craignant rien et dans laquelle l'enfant est à l'aise est souhaitable.

Les règles d'hygiène en collectivités doivent être appliquées dans les locaux mis à disposition de tous. Chacun aura à cœur de nettoyer les équipements.



Les jeux électroniques et les lecteurs MP3 sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints et laissés dans les sacs au moment de l'arrivée au Patronage. Les chewing-gums sont interdits par mesure de sécurité.



Autorité et responsabilité des animateurs et des bénévoles:

Les animateurs et les bénévoles sont responsables de la bonne tenue du groupe qu'ils encadrent. Ils sont habilités à intervenir à tout moment si un comportement est non conforme au règlement et à l'esprit du Patronage. Il leur incombe de veiller au bon entretien et à la maintenance ordinaire des locaux affectés à leur activité.

L'exercice d'une activité suppose une approche éducative appropriée.
L'animateur ne devra pas rester en situation isolée avec un adhérent.

A, Le :/...../

Signature du responsable légal :